

18.11.2017 – 14:04 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Pas d'accord salarial pour 2018 dans le secteur principal de la construction

Zurich (ots) -

Lors de leurs négociations sur les salaires 2018, la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), ainsi que les syndicats Unia et Syna n'ont pas trouvé de solution commune pour le personnel sur les chantiers. Malgré les perspectives incertaines sur le marché et la baisse constante des marges, la SSE a présenté une offre équitable aux syndicats: augmentation individuelle des salaires effectifs de 0,5 pour-cent et relèvement de tous les salaires minimaux de 0,3 pour-cent.

Les entrepreneurs regrettent que les négociations n'aient débouché sur aucun accord avec les syndicats. Et ce notamment car en décembre 2015 déjà, ils avaient décidé pour le bien du partenariat social de prendre à leur charge une part trois fois plus élevée que celle des travailleurs pour le relèvement des cotisations destiné à financer la retraite anticipée. A l'époque, les partenaires sociaux s'étaient mis d'accord sur le fait que lors des négociations sur les salaires 2018, comme déjà pour ceux de 2016 et 2017, il serait tenu compte de ce relèvement à raison de 0,5 pour-cent par an.

La SSE ne parvient pas à s'expliquer comment les syndicats puissent ignorer la réalité économique dans le secteur principal de la construction et camper sur leurs revendications excessives. A vrai dire, il n'y avait pas de marge de manoeuvre pour une augmentation des salaires allant au-delà de l'offre proposée par les entrepreneurs, les raisons en sont les suivantes: niveau salarial déjà très élevé, alourdissement des charges salariales au cours des dernières années, concurrence acharnée sur les prix et perspectives incertaines sur le marché. Dans le contexte actuel, les entrepreneurs visent à sauvegarder un maximum d'emplois au moyen de structures de coûts concurrentielles.

La Convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse (CN) est la convention collective de travail (CCT) la plus favorable pour les travailleurs des branches de l'artisanat en Suisse. Même si sa version actuelle est valable encore jusqu'à fin 2018, des négociations salariales entre les partenaires sociaux sont prévues chaque automne pendant sa durée. Les prestations de la CN sont les suivantes: salaire minimal à 5500 francs pour les maçons et les constructeurs de routes au bénéfice de la formation requise (CFC), ainsi qu'à 4500 francs pour les ouvriers de la construction sans formation. Et ce avec le 13e mois de salaire, la semaine de 40,5 heures et cinq semaines de vacances (six semaines pour les travailleurs de moins de 20 ans et de plus de 50 ans).

Plus d'informations sur la CN:

www.entrepreneur.ch/cn

Contact:

Gian-Luca Lardi,
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/226'19'64
E-Mail: gllardi@baumeister.ch

Benedikt Koch, Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/622'09'40
E-Mail: bkoch@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100809432> abgerufen werden.